

Interpellation

Développement Gare Sud : Réouverture de la Croisée des Loisirs et mobilité.

En novembre 2025, va s'ouvrir à Delémont l'un des plus grands centre de Loisirs de Suisse-Romande. La Croisée des Loisirs a l'ambition d'attirer 400'000 visiteuses et visiteurs par an, soit près de 1'100 par jour, neuf pourcent de la population de la ville !

Sachant que le secteur Gare Sud est une zone stratégique de développement pour la ville, qu'un Plan Spécial devra être soumis au Conseil de Ville, le groupe CS•POP et VERT•E•S s'interroge de la façon dont le Conseil Communal envisage la mobilité dans ce secteur et comment il a encadré la réouverture prochaine de la Croisée des Loisirs.

En 2014, un référendum muni de 817 signatures valables avait été déposé à la Chancellerie communale contre la décision du Conseil de Ville portant sur l'acceptation d'un crédit de Fr. 500'000.- pour le réaménagement et l'extension du parking situé sur la parcelle n 5189, propriété de la Municipalité de Delémont en face de la Croisée, demandant que cette décision soit soumise au vote populaire.

Le texte du Comité référendaire «Ciné qua NON» donnait les arguments suivants : «il n'appartient pas à une commune dotée d'un déficit budgétaire chronique de financer des infrastructures au seul bénéfice d'une entreprise privée. Que faudra-t-il offrir au prochain commerçant désireux de s'établir à Delémont ? Le prix de location du parking ne couvrira pas les charges telles que l'entretien et le service de la dette.»

Le Conseil Communal avait alors indiqué que « si un projet important devait voir le jour sur ces terrains, le parking pourrait être démoli et reconstruit dans le même secteur, aux frais des promoteurs, sans charges financières supplémentaires pour la Commune ».

Nous demandons au Conseil Communal de nous renseigner sur la perspective d'utilisation du parking de la Croisée des Loisirs, sur les mesures prévues en cas de de dépassement de capacité du parking et plus généralement sur la gestion de la mobilité au vu du trafic attendu en attendant l'adoption et la réalisation du plan spécial «Gare Sud».

Nous remercions le Conseil Communal pour ses réponses.

Pour le groupe CS•POP et VERT•E•S

Mérane Woudman





5.07/25

UDC Delémont

Séance du Conseil de Ville du 30.06.2025

MOTION

Améliorer les Comptes de la Commune : commençons par un petit bout...

Malgré les bonnes surprises annoncées et les bonnes résolutions (verbales), les comptes 2024 annoncés « bénéficiaires », il est nécessaire de réduire les dépenses et charges pour réduire l'endettement. Pour le l'avenir, nous demandons que le Festival BD Delémont se tienne une année sur deux.

Pour l'UDC Delémont, Dominique Baettig



Conseil de Ville Delémont
Groupe CS-POP et Vert-e-s

Motion n°

Suppression de 14 EPT et impact sur les prestations à la population et sur l'administration : des précisions svp !

La majorité du Conseil de Ville a décidé le 30 juin 2025, par le biais de l'acceptation de la motion 5.01/25, de porter le nombre d'EPT alloués par le Conseil de Ville à 175, soit une diminution ferme de 14 EPT au sein de l'administration communale par rapport à la situation actuelle.

La motion demande que la réduction se fasse « en recourant le plus possible à des mesures consensuelles. Le cas échéant, elle nécessitera aussi **la remise en cause de certaines prestations** qui seront préalablement présentées à la Commission de gestion et de vérification des comptes ».

Dans son préavis, le Conseil communal annonce « qu'il définira à cet effet un plan de mesures ainsi qu'une planification détaillée sur la base des analyses complémentaires qui seront menées ces prochains mois. **Cette planification sera ensuite soumise à la Commission de gestion et de vérification des comptes** afin de présenter les mesures prises », conformément à la demande de la motion.

Plus loin, l'Exécutif tient toutefois à préciser « qu'il veillera à maintenir les engagements pris et que les réductions d'effectifs **pourraient** ne pas être appliquées si elles devaient conduire à des suppressions de fonction et au licenciement de collaboratrices et collaborateurs ». De même, il indique qu'« une planification des mesures de réorganisation et de réduction des EPT sera par conséquent présentée ultérieurement à **l'attention de la Commission de gestion et de vérification des comptes, puis dans un deuxième temps au Conseil de Ville** afin de détailler les mesures de réorganisation prévues, les réductions de postes visées et les prestations qui pourraient être supprimées par voie de conséquence ».

La volonté de transparence de la part du Conseil communal est louable. **Toutefois, une motion adoptée par le Conseil de Ville devant en principe être réalisée par le Conseil communal, il semble d'emblée clair que les décisions prises par l'Exécutif, quand bien même présentées préalablement à la CGVC puis au législatif, seront à ce stade exécutoires.**

Le groupe CS-POP et Vert-e-s a toujours soutenu l'établissement d'une feuille de route posant les bases d'une nouvelle gouvernance, en rappelant le besoin de réviser la répartition des charges intercommunales et de prévoir une réorganisation de l'administration basée sur une amélioration de son efficacité. En ce sens, nous appuyons la volonté du Conseil communal de poursuivre ses efforts par différents leviers d'action allant en ce sens. **Mais il est illusoire de penser que la demande à l'aveugle de supprimer 14 EPT se fera sans qu'*in fine* les prestations délivrées à la population ne soient impactées.** La motion 5.01/25 déléguant la tâche de réduction des EPT au Conseil communal, ce dernier doit dès lors avoir le **courage politique et la transparence d'annoncer à quelles prestations délivrées par la commune il souhaite renoncer.** Si la diminution d'EPT est actée sans que les prestations ne soient mises en corrélation, il est évident que la surcharge de travail incombera aux collaboratrices et collaborateurs de la commune encore en place, qui devront faire le même travail en étant moins doté-e-s.

De ce fait, par transparence à l'égard de la population et de l'administration communale, il nous semble absolument essentiel de clarifier l'impact d'une décision du Conseil communal

quant à d'éventuelles suppressions de prestations, justifiant la suppression de postes, donc de fonctions, qui impacteront directement la qualité du service public et le fonctionnement de l'administration. Par le biais de cette motion, une précision est dès lors demandée par rapport à la motion 5.01/25.

Par la présente motion, le groupe CS-POP et Vert-e-s demande au Conseil communal de justifier devant la Commission de gestion et de vérification des comptes et devant le Conseil de Ville toute décision de suppression de prestations qui découlera de la suppression d'EPT (en %), en application de la motion 5.01/25. Pour cela, un rapport explicatif du Conseil communal devra accompagner chaque suppression d'EPT (en %), explicitant ses effets sur les prestations délivrées à la population et sur le fonctionnement de l'administration (Services concernés, prestations supprimées, fonctions concernées, fonctions supprimées, impact sur la population, impact sur le Service concerné, etc.)

Delémont, le 30 juin 2025

Pour le groupe CS-POP et Vert-e-s

Céline Robert-Charrue Linder



Postulat

Bâtiments publics ou semi-publics : mettre en place un dispositif de concertation et coordination

Les bâtiments exploités par les services publics cantonaux et communaux, changent d'affectation assez fréquemment, ce qui touche tant les usagers, les finances que l'aspect de la ville. En 2020 dans sa réponse à une question orale, le Conseil communal avait indiqué que la stratégie immobilière et l'implantation des services ne font pas l'objet d'échanges réguliers entre le Canton et la Commune, même si ces sujets sont abordés lors de nombreux échanges. Toutefois, la Ville est souvent mise devant le fait accompli et informée des décisions uniquement.

Actuellement on peut prendre connaissance sur le site de l'Hôpital du Jura de nombreuses informations qui plaident pour un nouveau bâtiment de soins aigus à construire sur un nouveau site. La lecture laisse aussi l'impression que la décision de construire sur un nouveau site, plutôt que de réaménager les bâtiments sur le site actuel dépend exclusivement de l'Hôpital du Jura. Quelles que soient les décisions, nouveau site, abandon, vente du site actuel auront un impact important pour la ville. Mais d'autres bâtiments sont sur liste des objets et objectifs à surveiller. Ainsi on pourrait envisager de regrouper bibliothèques et ludothèque à St-Georges. Et nous supposons que d'autres mouvements ou transactions sont en gestation.

Afin de planifier au mieux l'affectation et le développement des bâtiments publics ou semi-publics, d'éviter des études à répétitions et de tirer le meilleur parti du patrimoine existant nous demandons au Conseil communal d'inviter les parties concernées, le Canton, l'Hôpital, la Bourgeoise et bien entendu la Ville de Delémont à mettre en place un dispositif de concertation et coordination.

Delémont, le 30 juin 2025

Pour le groupe socialiste,

Aliou Wade

Question écrite

Conseil de Ville du 30 juin 2025

Innodel, qu'en est-il du montant investi par la ville de Delémont ?

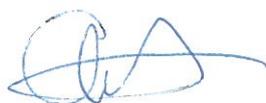
Plusieurs communes de la couronne delémontaine ont investi des sommes d'argent importantes lors de la création de la société Innodel pour y implanter le Parc technologique du Jura. Ces montants sont normalement prévus être remboursés avec le temps.

Depuis plusieurs années, il semble qu'aucun remboursement n'ait été effectué par Innodel et force est de constater que le remboursement de ces montants est probablement illusoire. La situation financière d'Innodel est très tendue, raison pour laquelle plusieurs communes ont déjà commencé à partiellement provisionner ces montants dans leurs comptes voire certaines à avoir presque complètement amortis leurs montants investis. Notre question est la suivante :

La commune de Delémont a contribué à hauteur d'environ 1,7 million de CHF. Est-ce que la commune de Delémont a également commencé à provisionner par étapes ce montant afin de ne pas se retrouver un jour avec une perte trop importante si par malheur aucun remboursement ne pouvait être effectué ?

Pour le groupe PLR

Christine Domont



Delémont, le 30 juin 2025

Question écrite

Sécurisation et aménagements dans le secteur de la Rue Auguste Quiquerez 40 à Delémont

La rue Auguste Quiquerez connaît depuis plusieurs années une transformation importante, avec de nouveaux aménagements urbains, des projets immobiliers et des modifications en matière de mobilité. Ce secteur va continuer d'évoluer dans les prochaines années, ce qui soulève des enjeux importants en matière de sécurité et de mobilité douce. Parmi les changements déjà survenus ou à venir, on peut citer :

- Le déplacement des arrêts de bus « Lilas » et la présence des anciens arrêts désormais à l'abandon,
- La création d'un nouvel arrêt de bus « Denise-Péronne »,
- La mise en place d'un giratoire provisoire à l'intersection de la Rue Auguste Quiquerez et de la Route de Bâle,
- Le développement de l'écoquartier,
- La construction de deux bâtiments d'habitation de 13 appartements au numéro 40 de la rue, avec deux autres bâtiments similaires actuellement en chantier,
- Et les travaux planifiés sur le pont du Righi, prévus pour 2026.

Dans ce contexte, le Conseil communal peut-il répondre aux questions suivantes:

1. Quel est le calendrier prévu pour la réalisation du projet « 3.04 Liaison de mobilité douce Est Auguste Quiquerez – Colliard » ?
2. Compte tenu des nombreux changements intervenus dans ce quartier, comment le Conseil communal entend-il sécuriser l'accès piéton et cycliste entre la Rue Auguste Quiquerez 40 et l'écoquartier ?
3. Où en sont les discussions et l'avancement du projet avec l'OFROU concernant la réalisation du giratoire définitif entre la Route de Bâle et de la Rue Auguste Quiquerez et avec quelles adaptations en faveur de la mobilité douce ?
4. Comment compte-t-il aménager les nouveaux arrêts de bus « Denise-Péronne » et les arrêts inutilisés des « Lilas » ?
5. Qu'en est-il de la réalisation de la passerelle de Morépont, selon l'arrêté de septembre 2021 ?

Pour le groupe CS•POP et VERT·E·S



Patrick Comment

